

« Tous les citoyens ont le droit de constater, par eux-mêmes ou par leurs représentants, la nécessité de la contribution publique, de la consentir librement, d’en suivre l’emploi, et d’en déterminer la quotité, l’assiette, le recouvrement et la durée. » (article 14 de la *Déclaration des droits de l’homme et du citoyen*, 26 août 1789)

Le TSCG, Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance dans l’Union européenne contredit le préambule de la Constitution française.

**Il dépouille chacun de nos élus et le Parlement de leurs pouvoirs budgétaires.**

**Ce n’est pas aux banquiers privés, irresponsables devant les Français,** de décider du financement de nos hôpitaux, des logements, de nos écoles, des routes, des services publics et des collectivités locales. Ce n’est pas à eux de décider de nos impôts et de faire main basse sur les fonds sociaux, les retraites et l’épargne populaire. Ils vivent des dettes et des intérêts qu’ils imposent aux Etats, aux collectivités aux entreprises et aux familles.

**Ce traité imposerait à l’Etat de réserver une part croissante du produit de l’impôt et des fonds sociaux au remboursement des dettes que les banques privées ont crées. De quel droit ?**

C’est au peuple et à ses élus de décider en fonction des vrais besoins individuels et collectifs de logement, de santé, d’emploi, d’éducation nationale, de services publics…

En votant NON au TSCG, nos parlementaires donneraient à tous un exemple de résistance et que la République reste possible.

**Députés, Sénateurs dites et votez NON au TSCG**

**A**ssociation pour une Constituante

13 rue du Pré Saint Gervais 75019 Paris - <http://www.pouruneconstituante.fr/>